



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 8 mai 2023, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2017-413-1 modifiant le règlement 2017-413 portant sur la publication des avis publics de la Municipalité de Nominique.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitenominique.qc.ca

Donné le 11 mai 2023.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 11 mai 2023, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de mai de l'an deux-mille-vingt-trois (11 mai 2023).